



PROVINCE DE NAMUR
Arrondissement de DINANT
Commune de HOUYET

AVIS DE PUBLICATION

(Art L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Arrêté ministériel du 15 juillet 2022 approuvant le Plan Communal d'Aménagement dit « Briqueterie de Wanlin »

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population que le Conseil Communal, en sa séance du 23 juin 2021 a adopté définitivement le Plan Communal d'Aménagement dit « Briqueterie de Wanlin » à Wanlin.

En date du 20 juillet 2022, le SPW, Direction de l'Aménagement Local a transmis au Collège communal l'arrêté ministériel du 15 juillet approuvant le plan communal d'aménagement dit « Briqueterie de Wanlin » qui révisé le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le public est invité à prendre connaissance de la délibération du Conseil communal, de l'arrêté ministériel, de la déclaration environnementale et des documents constitutifs du dossier à l'Administration Communale de Houyet, rue Saint-Roch n°15 à 5560 HOUYET.

Conformément à l'article D.11.67, du CoDT, le plan communal d'aménagement dit « Briqueterie de Wanlin » est devenu un schéma d'orientation local à la suite de son approbation par le Ministre. Son entrée en vigueur se fera dès lors selon le CoDT. Il entrera en vigueur le 5^{ième} jour qui suit le jour de la publication par affichage.

Date de l'affichage : 1^{er} août 2022.

Durée de l'affichage : 20 jours.

Pour le Collège :

Le Directeur Général,


Didier FRIPIAT



la Bourgmestre,


Hélène LEBRUN